



## **AVIS DE PUBLICITE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE**

Cet avis fait suite à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017, codifiée aux articles L.2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), qui impose une publicité préalable ou une procédure de sélection préalable à la délivrance de certaines autorisations d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique.

Le présent avis concernant des autorisations de courtes durées, il constitue une publicité préalable en vertu de l'alinéa 2 de l'article L.2122-1-1 du CG3P.

### **I. Objet**

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la mise à disposition ponctuelle d'un emplacement du domaine public pour un événement festif.

La Ville de L'Haÿ-les-Roses, souhaite mettre à disposition une partie du domaine public, en vue de l'installation de **3 Food trucks et d'1 stand forain** à l'occasion de la manifestation « **Fête nationale** », qui aura lieu le **samedi 13 juillet 2024 de 16h à 00h (installation impérative sur le site à 14h au plus tard, en raison des herses anti-intrusions qui seront installées sur le site, dès 14h15 – Plan VIGIPIRATE écarlate)**

Lieu de la manifestation familiale :

**Esplanade de la Bièvre  
(en face du 127, avenue Flouquet)  
94240 L'Haÿ-les-Roses**

Durée de la manifestation :

8h.

### **II. Emplacement mis à disposition et conditions d'exploitation**

Sur l'Esplanade de la Bièvre, les 3 Food trucks et 1 stand forain alimentaire pourront s'installer en veillant à laisser l'entrée de l'esplanade accessible, afin que les véhicules de secours puissent circuler en cas de besoin.

1 prise P17 sera mise à votre disposition (si besoin de plus de puissance, le signaler).

Gaz autorisé mais doit être déclaré au préalable.

Prévoir un extincteur pour chacun des 3 Food trucks ainsi que pour le stand forain.

### **III. Visite des lieux**

Une visite des lieux est conseillée mais non obligatoire. Afin d'en fixer les modalités, l'occupant devra prendre contact **avant le 28 juin 2024**, avec la personne responsable du suivi d'exécution des prestations, dont les coordonnées téléphoniques sont indiquées à l'article X du présent avis de publicité.

#### **IV. Activités proposées**

Vente de burger/frites, de plats antillais, de Fish and chips... etc ainsi qu'un stand forain (crêpes, barbe à papa, granitas, churros, boissons etc...).

#### **V. Durée de l'exploitation**

IMPORTANT !!! Les Food trucks devront proposer la vente de leurs produits dès 16h, mais devront IMPERATIVEMENT entrer sur le site au plus tard à 14h, car ensuite, des herses anti-intrusion seront installées en raison du plan Vigipirate écarlate.

Fin de la manifestation : 00h.

#### **VI. Redevance**

En guise de redevance, chaque occupant s'engage à offrir **10 menus complets** (entrée, plat, dessert et boisson) en direction du personnel communal travaillant sur la manifestation.

#### **VII. Candidature**

Lettre de demande d'occupation du domaine public comportant impérativement :

- Le nom et les coordonnées du demandeur ;
- Le descriptif du stand forain ou du Food truck (descriptif technique, alimentation proposée (fournir propositions tarifs) ;
- **Un descriptif de l'installation envisagée permettant de juger de la qualité des installations et du respect de l'hygiène ;**
- Extrait K-Bis datant de moins de trois mois ;
- Attestation d'assurance en cours de validité.

Il est demandé à l'exploitant de proposer de la vaisselle jetable « écoresponsable » et de servir les boissons dans des gobelets afin que les personnes ne partent pas avec des cannettes pleines sur le site. **Il sera interdit** de vendre des bouteilles de verre, toutes les boissons devront être vendues au verre, si elles ne sont pas en canette.

#### **VIII. Adresse de transmissions des demandes**

Toutes les demandes d'occupation du domaine public doivent être adressées à la Direction des Achats et de la Commande Publique, sise, 41 rue Jean-Jaurès, 94240 L'Hay-les-Roses ou par courriel à [mailsamp@ville-lhay94.fr](mailto:mailsamp@ville-lhay94.fr).

La présentation du dossier du candidat est laissée à la libre appréciation du candidat.

**IX. Durée de publicité**

Date limite de réception de la demande d'occupation : **le 1<sup>er</sup> juillet 2024 à 14h00.**

**X. Renseignements complémentaires**

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats devront s'adresser à :

Elsa LEGUAY-BLOUET  
Coordinatrice du service Evènementiel  
Espace Culturel Dispan de Floran (DACE)  
Tél : 01 46 15 78 75  
@ : [elsa.leguay-blouet@ville-lhay94.fr](mailto:elsa.leguay-blouet@ville-lhay94.fr)